



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT tenue le lundi, 2 mai 2016 à 20 h00, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont:

Étaient présents les conseillères et conseillers **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **SYLVIE ADAM**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JEAN LANGEVIN**, directeur général et M^e **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ORDRE DU JOUR

2016-05-252 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mai 2016

2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL

2016-05-253 2.1 Adoption des procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 4 et 18 avril 2016

3. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

2016-05-254 3.1 Appui à la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie à Cowansville

2016-05-255 3.2 Autorisation de déplacement de la mairesse dans le cadre des Journées Québec à Paris

4. RÈGLEMENTS

A.M. 4.1 Avis de motion du règlement numéro 1027-01-2016 modifiant le règlement numéro 1027-2015 décrétant les tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2016)

A.M. 4.2 Avis de motion du règlement numéro 1034-2016 concernant l'usage, l'accès et l'entretien des bornes d'incendies

A.M.	4.3	Avis de motion du règlement numéro 945-07-2016 modifiant le règlement numéro 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité
2016-05-256	4.4	Adoption du second projet de résolution numéro PP-14 autorisant un atelier de fabrication de lampes et une salle de montre au 212, route Pierre-Laporte, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
2016-05-257	4.5	Adoption du règlement numéro 962-01-2016 modifiant le règlement 962-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
2016-05-258	4.6	Adoption du règlement numéro 1031-2016 relatif à la circulation et au stationnement
2016-05-259	4.7	Adoption du règlement numéro 1033-2016 décrétant les limites de vitesse maximales de circulation à Bromont
2016-05-260	4.8	Adoption du règlement de contrôle intérimaire numéro 1032-2016 relatif à certains usages spéciaux

5. AFFAIRES COURANTES

5.1 FINANCES ET TRÉSORERIE

2016-05-261	5.1.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 30 avril 2016
N.M.	5.1.2	Dépôt du rapport financier 2015
N.M.	5.1.3	Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2016
2016-05-262	5.1.4	Amendements budgétaires au 2 mai 2016
2016-05-263	5.1.5	Adjudication d'un contrat de services professionnels en informatique et technologies de l'information
	5.2	TRAVAUX PUBLICS
	5.2.1	VACANT
2016-05-264	5.2.2	Autorisation de vente d'équipements, machineries et véhicules à l'encan
2016-05-265	5.2.3	Adjudication d'un contrat pour le remplacement du condenseur évaporatif à l'aréna
2016-05-266	5.2.4	Adjudication d'un contrat pour la réfection d'une section de la toiture de la Centrale de traitement des eaux
2016-05-267	5.2.5	Adjudication d'un contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues de l'étang aéré #1
2016-05-268	5.2.6	Adjudication d'un contrat pour la location 60 mois avec option d'achat d'une pelle hydraulique sur chenilles, d'une rétrocaveuse et d'une

niveleuse

5.3 SERVICES TECHNIQUES

5.3.1 VACANT

- 2016-05-269 5.3.2 cession des lots 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 et 4 615 131, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509 et 4 999 511, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, projet «Carré des Pins»
- 2016-05-270 5.3.3 Établissement d'une servitude d'égout pluvial affectant une partie du lot 4 762 739, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue Dunlavey
- 2016-05-271 5.3.4 Résolution générale de principe pour le projet « Maisons Le B - phase 1 »
- 2016-05-272 5.3.5 Autorisation de signature du protocole d'entente no P2016-COO-37 entre la Ville et Gestion Jacques Cooke inc. relatif aux travaux municipaux du projet « Maisons Le B – phase 1 »
- 2016-05-273 5.3.6 Approbation de la desserte électrique du projet Parcours Nature
- 2016-05-274 5.3.7 Reconduction du protocole d'entente P2012-PSR-25 – Parc sur rivière – phase 2

5.4 LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME

- 2016-05-275 5.4.1 Confirmation des membres du comité de politique familiale municipale, Municipalité amie des aînés et des saines habitudes de vie
- 2016-05-276 5.4.2 Demande de soutien pour la Fête de l'amour 2016
- 2016-05-277 5.4.3 Adoption de la Politique d'affichage publicitaire dans les installations sportives municipales

5.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2016-05-278 5.5.1 Renouvellement de mandat de membres du comité de circulation

5.6 GREFFE

- 2016-05-279 5.6.1 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Réseau d'information municipale

5.7 URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- N.M. 5.7.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'avril 2016
- 2016-05-280 5.7.2 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2016
- 2016-05-281 5.7.3 Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement d'une terrasse commerciale située au 840, rue Shefford
- 2016-05-282 5.7.4 Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale

		d'une résidence unifamiliale au 306, chemin Huntington
2016-05-283	5.7.5	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment accessoire au 832, chemin de Gaspé
2016-05-284	5.7.6	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée au 647, rue Shefford
2016-05-285	5.7.7	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement et rénovation d'un bâtiment commercial situé au 641, rue Shefford
2016-05-286	5.7.8	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée au 26, boulevard de Bromont
2016-05-287	5.7.1	Modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale au 475, chemin de Gaspé
2016-05-288	5.7.1	Demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la réalisation d'un projet résidentiel intégré de 10 unités de logement au 124, rue des Deux-Montagnes
2016-05-289	5.7.1	Demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'un bâtiment situé à 10 m de la ligne de lot avant au lieu de 15 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003 au 26, boulevard de Bromont, district Mont-Brome
2016-05-290	5.7.1	Nomination d'une nouvelle rue dans le projet Parcours Nature « rue George-Adams »
2016-05-291	5.7.1	Nomination d'une nouvelle rue dans le projet Natura « rue Natura »
2016-05-292	5.7.1	Autorisation de signature d'une entente-cadre pour la réalisation d'un projet résidentiel intégré dans la zone H04-483 avec Faubourg 1792 Inc.
2016-05-293	5.7.1	Acceptation de solutions de rechange pour les bâtiments « Équinoxes » dans le projet Blanc sur Vert, rue de Bagot
2016-05-294	5.7.1	Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, lots 5 316 475 et 5 316 476, chemin Missisquoi
2016-05-295	5.7.1	Demande de modification au PIIA et à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels pour la rue Enright
	5.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2016-05-296	5.8.1	Autorisation de la tenue du Festival Country de Bromont édition 2016
2016-05-297	5.8.2	Autorisation pour fins de tournage à BigFoot Empreinte Visuelle
2016-05-298	5.8.3	Autorisation et contribution à l'évènement cycliste Tour CIBC Charles-Bruneau 2016

2016-05-299	5.8.4	Demande de soutien au Salon Roche Papier Ciseaux 2016
2016-05-300	5.8.5	Demande de contribution et soutien au tour du Lac Brome Merrell 2016
	5.8.6	VACANT
	5.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2016-05-301	5.9.1	Mandat pour la réalisation d'une analyse du marché immobilier résidentiel
2016-05-302	5.9.2	Modification de la nouvelle politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville – 2016-2020
	5.10	RESSOURCES HUMAINES
N.M.	5.10.1	Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires, occasionnels et étudiants
2016-05-303	5.10.2	Confirmation de monsieur Maxime Roy au poste de capitaine préventionniste
2016-05-304	5.10.3	Confirmation de monsieur Normand Gaudreau au poste de capitaine préventionniste
2016-05-305	5.10.4	Nomination au poste de directeur adjoint en ressources humaines
2016-05-306	5.10.5	Nomination des représentants de l'employeur au sein du comité de retraite du régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Bromont
	6.	DÉPÔT DE DOCUMENTS
N.M.	6.1	Étude sur le patrimoine immobilier religieux de Brome-Missisquoi
N.M.	6.2	États financiers 2015 de l'Office Municipal d'Habitation de Bromont
	7.	AFFAIRES NOUVELLES
2016-05-307	7.1	Autorisation de signature d'une entente avec le MTQ relative aux travaux de nettoyage des puisards, regards et des routes numérotées
2016-05-308	7.2	Motion de reconnaissance à Me Joanne Skelling
2016-05-309	7.3	Nomination d'un auditeur externe pour le mandat d'audit des états financiers 2016
	8.	PÉRIODE DE QUESTIONS
2016-05-310	9.	LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-05-252

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON

**APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 mai 2016, en y apportant les modifications suivantes :

- Report des sujets 5.2.1 Autorisation de dépassement de coûts dans le cadre du projet d'installation d'ozoneurs à la Centrale de Traitement des eaux, 5.3.1 Acceptation définitive des travaux municipaux des rues des Skieurs, des Golfeuses et des Cyclistes et 5.8.6 Demande de soutien financier à la SACS en appui à la tenue annuelle d'évènements sur le site du parc équestre;
- Ajout en affaires nouvelles des sujets suivants : 7.1 Autorisation de signature d'une entente avec le MTQ relative aux travaux de nettoyage des puisards, regards et des routes numérotées 7.2 Motions de reconnaissance à Me Joanne Skelling et 7.3 Nomination d'un auditeur externe pour le mandat d'audit des états financiers 2016.

ADOPTÉE

2016-05-253

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 18 AVRIL 2016**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire tenue le 18 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2016 et de la séance extraordinaire du 18 avril 2016, tels que soumis.

ADOPTÉE

2016-05-254

**APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER POUR
L'ÉVÉNEMENT RELAIS POUR LA VIE À COWANSVILLE**

ATTENDU QUE la Société Canadienne du cancer organise l'événement Relais pour la vie au Centre de la nature de Cowansville le 11 juin 2016 ;

ATTENDU QUE cet événement vise à reconnaître les personnes ayant perdu ou gagné leur lutte contre le cancer ;

ATTENDU QUE les fonds recueillis permettront à la Société canadienne du cancer de financer des projets de recherche prometteurs, d'offrir des services d'information et des programmes de soutien, d'assurer la défense de l'intérêt public en matière de politiques de lutte au cancer et d'améliorer la qualité de vie des personnes touchées par le cancer ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire appuyer cette cause ;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ

**APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la Société canadienne du cancer pour l'événement Relais pour la vie qui se tiendra le 11 juin 2016 au Centre de la nature de Cowansville en remettant un don de 1 000 \$.

D'autoriser le directeur des finances et de l'administration et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-05-255

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DES
JOURNÉES QUÉBEC À PARIS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, de par les pouvoirs et rôles qui lui sont attribués, a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'accroissement de la richesse collective et s'assurer d'un développement harmonieux de son territoire;

ATTENDU QUE la Société de développement économique de Bromont (ci-après SODEB) est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la 3^{ième} partie de la loi des compagnies et agit à titre de mandataire de la Ville dans la promotion du développement économique dans les principaux secteurs de l'activité économique de la ville;

ATTENDU QUE la SODEB a entre autres le mandat de promouvoir le développement du parc scientifique Bromont;

ATTENDU l'invitation adressée à la présidente ainsi qu'au directeur général de la SODEB afin d'accompagner la Société de développement économique de Drummondville dans le cadre de leur mission de recrutement annuelle à Paris, aussi appelée « Journées Québec » qui se tiendra à Paris en France du 26 au 30 mai;

ATTENDU QUE les coûts pour la participation à cet événement est entièrement au frais de la SODEB;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déplacement de la mairesse, madame Pauline Quinlan, pour la période du 26 au 30 mai 2016 dans le cadre de la mission de recrutement annuelle de la Société de développement économique de Drummondville, aussi appelée *Journées Québec* qui se tiendra à Paris en France.

ADOPTÉE

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1027-01-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1027-2015 DÉCRÉTANT LES TARIFS
DE LA VILLE DE BROMONT
(EXERCICE FINANCIER 2016)**

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1027-01-2016 modifiant le règlement numéro 1027-2015 décrétant les tarifs de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2016 sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1034-2016
CONCERNANT L'USAGE, L'ACCÈS ET L'ENTRETIEN DES
BORNES D'INCENDIES**

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro 1034-2016 concernant l'usage, l'accès et l'entretien des bornes d'incendie, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

A.M.

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 945-07-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 945-2008, TEL
QU'AMENDÉ, DÉLÉGUANT LE POUVOIR D'AUTORISER DES
DÉPENSES, D'ENGAGER DES FONCTIONNAIRES ET DE PAYER
LES DÉPENSES POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet que le règlement numéro 945-07-2016 intitulé «Règlement modifiant le règlement numéro 945-2008, tel qu'amendé, déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité ».

Monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

2016-05-256

**ADOPTION D'UN SECOND PROJET DE RÉOLUTION
AUTORISANT UN ATELIER DE FABRICATION DE LAMPES ET**

**UNE SALLE DE MONTRE AU 212, ROUTE PIERRE LAPORTE, LOT
4 387 567, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

ATTENDU QUE qu'une demande de PPCMOI visant l'utilisation de deux bâtiments accessoires (garage détaché et ancienne école) à des fins d'atelier artisanal de fabrication de lampe et une salle de montre au 212, route Pierre-Laporte a été déposée;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans la zone municipale résidentielle H05-522;

ATTENDU QUE en vertu du règlement de zonage de la ville de Bromont, un usage additionnel commerce d'appoint de type atelier d'artiste et artisanat est permis pour une résidence unifamiliale isolée mais est limité à 30 % de la superficie de plancher hors-sol de la résidence;

ATTENDU QUE l'atelier et la salle de montre auront une superficie total 122 m², ce qui représente 70 % de la superficie de plancher hors-sol de la résidence;

ATTENDU QUE cet atelier peut apporter une offre récréotouristique supplémentaire intéressante à la région et à la route des vins;

ATTENDU QUE la fonction commerciale dans l'ancienne école de rang permet son entretien et la préservation de ce témoin du passé;

ATTENDU QUE la localisation de ce terrain, le long d'une route à fort débit et adjacent à la zone agricole permanente lui donne un caractère particulier qui est renforcé par la présence de l'école de rang;

ATTENDU QUE ces 3 éléments justifient la demande de PPCMOI, mais que le conseil considère que tout autre entreprise commerciale dans le futur devra faire une demande de projet particulier s'il souhaite utiliser la superficie de plancher excédentaire aux normes réglementaires pour un commerce d'appoint;

ATTENDU l'adoption d'un premier projet de résolution numéro PP-14 à la séance du conseil municipal du 6 avril dernier;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation ce jour, à l'égard dudit premier projet de résolution;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le second projet de résolution numéro PP-14 identique au premier projet, à l'effet :

D'autoriser l'utilisation de deux (2) bâtiments accessoires ayant au total une superficie de 122 m² à des fins d'atelier artisanal de fabrication de lampe et une salle de montre pour les lampes fabriquées sur place, au 212, route Pierre-Laporte, lot 4 387 567, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), et ce, malgré les usages prescrits à la grille de spécification en vigueur pour la zone H05-522 du Règlement de zonage 876-2003 et aux conditions suivantes :

- Qu'il y ait au maximum 2 personnes provenant de l'extérieur pouvant être employées pour l'exercice de cet usage ;
- Que la livraison servant à recevoir et expédier la marchandise de cet entreprise se fasse par des camions avec un maximum de deux essieux;
- Que l'usage ne cause ni fumée (sauf celle causée par le système de chauffage), ni poussière, ni odeur, ni chaleur, ni gaz, ni éclat de lumière, ni vibration, ni bruit plus intense que l'intensité moyenne du bruit de la rue aux limites du terrain;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit autorisé;

Que le bâtiment accessoire de 51 m2 qui servait autrefois d'école de rang soit repeint selon une gamme chromatique plus traditionnelle si jamais l'usage de fabrication de lampe cessait, conformément à l'avis patrimonial reçu par la firme Patri-Arch.

ADOPTÉE

2016-05-257

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 962-01-2016 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 962-2009 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE
TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

ATTENDU la modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 par le gouvernement;

ATTENDU QUE l'adoption du présent règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

ATTENDU QUE le règlement doit, au plus tard le 20 mai 2016, être transmis pour approbation au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 962-01-2016 modifiant le règlement 962-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1, tel que rédigé.

ADOPTÉE

2016-05-258

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016
RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance du 4 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ

**APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 1031-2016 intitulé « Règlement relatif à la circulation et au stationnement », lequel abroge et remplace le règlement numéro 780-95 et ses amendements ainsi que le règlement numéro 963-2009 et ses amendements.

ADOPTÉE

2016-05-259

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1033-2016 DÉCRÉTANT
LES LIMITES DE VITESSE MAXIMALES SUR LE TERRITOIRE DE
LA VILLE DE BROMONT**

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance du 18 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 1033-2016 intitulé « Règlement décrétant les limites de vitesse maximales sur le territoire de la Ville de Bromont, lequel abroge et remplace le règlement numéro 984-2011 ainsi que la section 3 du règlement numéro 963-2009 et ses amendements.

ADOPTÉE

2016-05-260

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1032-2016 SUR LE
CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF À CERTAINS
USAGES SPÉCIAUX**

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance du 4 avril 2016;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 1032-2016 intitulé « Règlement sur le contrôle intérimaire relatif à certains usages spéciaux ».

Que ce règlement de contrôle intérimaire vise les demandes de certificats concernant toute nouvelle utilisation du sol pour un nouvel usage suivant : banque, bureau de poste, dépanneur comme usage principal, société d'alcool, bars, établissement avec des spectacles érotiques, boutiques d'articles érotiques, salon de massage et les loterie-vidéos, et ce, dans toutes les zones du territoire de la Ville de Bromont et ce, malgré toute disposition de la réglementation municipale.

ADOPTÉE

2016-05-261

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

AU 30 AVRIL 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la liste des comptes à payer au 30 avril 2016, au montant de **2 531 821,68 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **632 695,76 \$**

Caisse déboursés : **531 514,14 \$**

805 329,11 \$

Paies versées le:

- 14 avril 2016 **364 252,78 \$**

- 28 avril 2016 **198 029,89 \$**

Faits saillants :	
Chèque nc	
M2797	Paiement de 305 846,50\$ à Financière Banque Nationale pour une échéance de dette.
20947	Paiement de 57 481,75\$ à CSVDC pour l'achat d'unités modulaires à l'école St-Vincent Ferrier.
21029	Paiement de 44 840,25\$ à Fardiens Québec Inc. pour l'achat d'une remorque
21145	Paiement de 29 039,13\$ à Groupe Mécano pour l'installation des ozoneurs à la CTE
21223	Paiement de 138 349,81\$ à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2015

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS
AU 31 MARS 2016**

2016-05-262

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES
AU 2 MAI 2016**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparée par le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier en date du 2 mai 2016 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter telle que déposée, la liste des amendements budgétaires au 2 mai 2016, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

ADOPTÉE

2016-05-263

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'INFORMATIQUE ET DE
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire adjuger un contrat de services professionnels en matière d'informatique et de technologies de l'information;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour les services professionnels;

ATTENDU QUE le comité de sélection a fait l'étude des soumissions déposées selon le système de pondération et d'évaluation prévu dans l'appel d'offres et que les résultats sont les suivants:

SOUMISSIONNAIRES	POINTAGE FINAL	RANG
Cosior	14.43	1
Trilogie	12.41	2
MicroAge	12.11	3
Cimtech	-	-
SCE Technologies	-	-

ATTENDU QUE la soumission de la firme Cosior est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger un contrat pour des services professionnels en matière d'informatique et de technologies de l'information à l'entreprise Cosior pour la somme de **79 500 \$**, avant les taxes, le tout selon le bordereau de prix et conditionnellement aux vérifications des antécédents judiciaires à être effectuées.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

Que les sommes payables pour les exercices 2017 et 2018 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2016-05-264

**AUTORISATION AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS DE
VENDRE DES ÉQUIPEMENTS, MACHINERIES ET VÉHICULES À
L'ENCAN**

ATTENDU QUE différents services de la Ville de Bromont ont en inventaire des équipements, machineries et véhicules qui ne sont plus utiles;

ATTENDU QU'un encan public existe et que nous désirons y présenter notre matériel pour vente au plus offrant;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder l'autorisation au Services des Travaux publics de vendre des équipements, machineries et véhicules à l'encan Ritchie de Mont-St-Hilaire, suivant la liste sommaire fournie au soutien des présentes.

D'autoriser messieurs Sylvain Chrétien et François Soutière du Service des Travaux publics, à signer tout document à cette fin.

ADOPTÉE

2016-05-265

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU
CONDENSEUR ÉVAPORATIF À L'ARÉNA**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder au remplacement du condenseur évaporatif (tour de refroidissement) à l'aréna;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

Nom d'entreprises	Prix (taxes incluses)
Toromont Cimco	55 762.87\$
GNR Corbus Inc.	49 420.86\$

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger un contrat de remplacement du condenseur évaporatif à l'aréna au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie GNR Corbus Inc. au montant de **42 984 \$** plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert du bordereau de prix.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à emprunter la somme de 42 984 \$ plus les taxes applicables au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE

2016-05-266

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE
SECTION DE LA TOITURE DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT
DES EAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire procéder à la réfection d'une section de la toiture de la Centrale de traitement des eaux;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

Nom d'entreprises	Prix (taxes incluses)
Lacasse et Fils Maîtres Couvreur Inc.	104 914.69\$
Les Toitures Industrie Pro	79 102.80\$

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger un contrat pour la réfection d'une section de la toiture de la Centrale de traitement des eaux au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Les Toitures Industrie Pro au montant de **68 800\$** plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert du bordereau de prix.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-05-267

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA VIDANGE, LA DÉSHYDRATATION, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE L'ÉTANG AÉRÉ #1

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder à la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition et/ou valorisation des boues de l'étang aéré #1;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

ATTENDU QUE trois (3) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

Nom d'entreprises	Prix (taxes incluses)
Centrix Environnement	172 117.58\$
Revolution Environmental Solution LP	349 621.13\$
Neault Solution Environnement	349 115.84\$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire Centrix Environnement est conforme;

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger un contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues de l'étang aéré #1 au plus bas soumissionnaire conforme soit à la compagnie Centrix Environnement au montant de **149 700\$** plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert du bordereau de prix.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-05-268

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION (60 MOIS)
D'UNE PELLE HYDRAULIQUE SUR CHENILLES, D'UNE
RÉTROCAVEUSE ET D'UNE NIVELEUSE**

ATTENDU QUE la Ville désire adjuger un contrat pour la location (60 mois) d'une pelle hydraulique sur chenilles, d'une rétrocaveuse et d'une niveleuse;

ATTENDU QUE la Ville procédé à un appel d'offres public, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), pour le contrat de location (60 mois) d'une pelle hydraulique sur chenilles, d'une rétrocaveuse et d'une niveleuse;

ATTENDU QUE deux (2) entreprises ont déposé une soumission à la date et heure prévue à l'appel d'offres soit :

HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE	8 463,45\$ (taxes incluses)
NORTRAX QUÉBEC INC.	8 021.20\$ (taxes incluses)

ATTENDU QUE suite à l'analyse des soumissions, celle de la compagnie Nortrax Québec Inc. s'avère la plus basse soumission conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adjuger un contrat de location à long terme (60 mois) d'une pelle hydraulique sur chenilles, d'une rétrocaveuse et d'une niveleuse au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie Nortrax Québec Inc. pour la somme mensuelle de **6 976.47\$**, avant taxes, le tout selon le bordereau de prix.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

QUE les sommes payables pour les années subséquentes seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires pour chacune de ces années.

ADOPTÉE

2016-05-269

**CESSION DES LOTS 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 ET 4 615 131,
CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE BROME, ET 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509
ET 4 999 511, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,**

CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, PROJET «CARRÉ DES PINS»

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente «Carré des pins, Phase I – Lot 2 et 3» intervenu entre Ville de Bromont et madame Francine Désourdy et monsieur Robert Désourdy;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente «Carré des pins, Phase I – Lot 2 et 3» en vertu de ses résolutions portant les numéros 2004-05-251 et 2004-08-416, respectivement en date des 10 mai et 18 août 2004;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2009-CDP-04, «Carré des pins, Phase II – Lot 1», intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2009-CDP-04, «Carré des pins, Phase II – Lot 1», en vertu de sa résolution portant le numéro 2009-05-198, en date du 4 mai 2009;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», en vertu de sa résolution portant le numéro 2010-05-275, en date du 17 mai 2010;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'addenda no1 au protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», cet addenda représentant le phasage: «Carré des pins, Phase II – Lot 3» intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit addenda no1 au protocole d'entente portant le numéro P2010-CDP-10, «Carré des pins, Phase II – Lot 2», cet addenda représentant le phasage: «Carré des pins, Phase II – Lot 3», en vertu de sa résolution portant le numéro 2011-03-142, en date du 21 mars 2011;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente portant le numéro P2012-CDP-20, «Carré des pins, Phase III», intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Robert Désourdy inc.;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente portant le numéro P2012-CDP-20, «Carré des pins, Phase III», en vertu de sa résolution portant le numéro 2012-02-041, en date du 6 février 2012;

ATTENDU QUE suivant les termes de ces protocoles d'ententes, Immobilier Robert Désourdy inc. s'est engagée à céder à Ville de Bromont les lots 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 et 4 615 131, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509 et 4 999 511, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une parties des rues des Golfeuses et des Skieurs, la rue des Cyclistes et un bassin de rétention;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de cession rédigé par Me David F. Ménard, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière les lots 3 934 887, 4 104 666, 4 427 942 et 4 615 131, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, et 4 521 010, 4 615 152, 4 809 269, 4 999 509 et 4 999 511, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une parties des rues des Golfeuses et des Skieurs, la rue des Cyclistes et un bassin de rétention.

QUE cette cession est consentie en considération de la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière ou la greffière-adjointe à signer pour et au nom de Ville de Bromont, l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

La mairesse madame **PAULINE QUINLAN** avise que conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, elle n'approuve pas cette résolution et y applique son droit de veto. La proposition sera donc soumise à nouveau au Conseil à la prochaine séance ordinaire pour qu'il la reconsidère d'urgence et en priorité.

2016-05-270

**ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL
AFFECTANT UNE PARTIE DU LOT 4 762 739, CADASTRE
OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE
BROME, RUE DUNLAVEY**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du protocole d'entente intervenu entre Ville de Bromont et Immobilier Ski Bromont inc. pour la réalisation du projet «Val des Irlandais»;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont accepté ledit protocole d'entente en vertu de sa résolution portant le numéro 2006-09-490, en date du 11 septembre 2006;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, Immobilier Ski Bromont inc. s'est engagée à établir une servitude d'égout pluvial contre une partie du lot 4 762 739, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en faveur d'immeubles appartenant à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE le lot 4 762 739, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, est maintenant la propriété de monsieur Patrick Bertrand et madame Isabelle Latulippe et qu'ils sont consentants à établir une servitude d'égout pluvial avec Ville de Bromont afin de respecter les engagements du protocole d'entente;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte de servitude d'égout pluvial rédigé par Me Joanne Désourdy, notaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'une servitude d'égout pluvial soit établie contre une partie du lot 4 762 739, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en faveur des lots 2 928 586, 2 928 938 et 4 062 491, des susdits cadastre et circonscription foncière, appartenant à Ville de Bromont, tel que montrée à la description technique préparée par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, portant sa minute 5282, dossier RSM10400148.

QUE cette servitude d'égout pluvial est consentie pour la somme d'un dollar (1 \$).

D'accepter le projet d'acte de servitude d'égout pluvial soumis par Me Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude d'égout pluvial soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2016-05-271

**RÉSOLUTION GÉNÉRALE DE PRINCIPE –
PROJET «MAISONS LE B» - PHASE 1**

Attendu qu'en vertu du *Règlement 1013-2014 sur les ententes relatives aux travaux municipaux* et de la *Politique sur la préparation des projets d'infrastructures de la Ville de Bromont*, le conseil municipal doit statuer sur le plan concept du projet immobilier « *Maisons Le B* » ;

Attendu que les directeurs des Services techniques et du Service de l'Urbanisme ont préparé un rapport de faisabilité relatif au projet « *Maisons Le B – phase 1* » et que ce rapport a été présenté au conseil municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une résolution générale de principe au projet *Maisons Le B – Phase 1*, tel qu'illustré sur le plan projet préparé par Émilie Martin-Ouellet en date du 23 mars 2016, conformément à la *Politique sur la préparation des projets d'infrastructures de la Ville de Bromont*.

D'autoriser le promoteur, *Gestion Jacques Cooke inc.* ou toute autre société liée à cette dernière à poursuivre les démarches en vue de la réalisation des travaux municipaux.

De rappeler au requérant que la présente résolution générale de principe approuvant le plan concept du projet *Maisons Le B – Phase 1* n'engage pas le Conseil à donner une suite favorable à son projet. En effet, l'approbation préliminaire du plan concept ne peut en aucun cas être considérée comme donnant droit à la délivrance d'un quelconque permis, ni comme étant constitutive d'un quelconque droit au prolongement des infrastructures municipales ou à l'exécution des travaux municipaux illustrés sur le plan concept. La réalisation des travaux municipaux demeure assujettie à l'adoption

par le Conseil d'une résolution spécifique à leur exécution et à la signature d'un protocole d'entente, phase par phase, relatif aux travaux municipaux avec le requérant.

De rappeler au requérant que la présente résolution générale de principe pour le plan concept du projet *Maisons Le B – Phase 1* n'engage pas non plus le Conseil à accepter la cession des terrains identifiés à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, ni à accepter la cession des terrains identifiés comme voies de circulation ou de tout autre terrain dont la cession est prévue au plan concept.

ADOPTÉE

2016-05-272

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
NO P2016-COO-37 ENTRE LA VILLE DE BROMONT ET GESTION
JACQUES COOKE INC. RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX
DU PROJET « MAISONS LE B – PHASE 1 »**

Attendu que le promoteur « Gestion Jacques Cooke inc. » a présenté à la Ville un projet de développement dans le secteur de la rue Joliette et du boulevard de Bromont, sur le lot numéro 3 398 234, cadastre du Québec ;

Attendu que le projet a été approuvé par le conseil par une résolution générale de principe ;

Attendu qu'une entente concernant des travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à « Gestion Jacques Cooke inc. » de réaliser les travaux municipaux du projet susmentionné ;

Attendu que les plans et devis des travaux municipaux et les conditions reliés à la réalisation de ces travaux tels que précisés dans le protocole d'entente P2016-COO-37 et ses annexes, relatif aux travaux municipaux dudit projet immobilier satisfont les deux parties ;

Attendu que la superficie cédée à titre de fins de parcs aux termes du protocole P2016-COO-37 excède la superficie règlementaire maximale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la proposition à titre de fins de parcs.

D'autoriser la contribution anticipée de tout excédent pour les phases 2 et 3 du projet du promoteur, et ce, en vertu des dispositions de l'article 16.2 du Règlement de lotissement numéro 877-2003.

D'autoriser le directeur des Services techniques de la Ville à signer le protocole d'entente P2016-COO-37 et ses annexes, conditionnellement à ce que toutes les conditions préalables à cette signature soient satisfaites.

ADOPTÉE

2016-05-273

**APPROBATION DE LA DESSERTE ÉLECTRIQUE
DU PROJET « PARCOURS NATURE »**

Attendu que le conseil municipal a autorisé, par sa résolution 2016-03-137, la signature du protocole d'entente P2016-PAR-35 ;

Attendu que le protocole d'entente P2016-PAR-35 a été signé par le promoteur et la Ville le 10 mars 2016;

Attendu que, selon les dispositions de ce protocole d'entente, la desserte électrique doit être de type aérien en arrière lot ;

Attendu que le promoteur a fourni un plan concept de desserte électrique pour son projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver le plan concept de desserte électrique du projet Parcours Nature daté du 8 février 2016.

ADOPTÉE

2016-05-274

**RECONDUCTION DU PROTOCOLE D'ENTENTE P2012-PSR-25 DU
PROJET « PARC SUR RIVIÈRE – PHASE 2 »**

Attendu que le conseil municipal a autorisé la signature du protocole d'entente P2012-PSR-25 relatif au projet *Parc sur Rivière – phase 2* par la résolution 2013-01-013;

Attendu que le protocole d'entente P2012-PSR-25 a été signé le 23 janvier 2013, et ce, pour une durée de trois (3) ans;

Attendu que le promoteur désire poursuivre les travaux municipaux prévus audit protocole d'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De reconduire le protocole d'entente P2012-PSR-25 relatif à la phase 2 du projet de développement domiciliaire Parc sur rivière afin que l'échéance de ce dernier soit reportée au 2 novembre 2017, conditionnellement à ce que le promoteur fournissent les descriptions techniques des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire déjà en place pour les phases 1 et 2 du projet Parc sur Rivière avant le 27 mai 2016.

ADOPTÉE

2016-05-275

**CONFIRMATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE POLITIQUE
FAMILIALE MUNICIPALE, MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS ET
DES SAINES HABITUDES DE VIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a la volonté d'actualiser sa politique familiale municipale (PFM) en incluant la démarche de Municipalité amie des

aînés (MADA) et l'axe des Saines habitudes de vie (SHV) pour assurer un milieu de vie de qualité aux familles et aux aînés;

ATTENDU QUE la PFM et MADA est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire promouvoir la création d'environnements favorables aux familles, aux jeunes, comme aux personnes aînées, tout en adaptant ses services municipaux à leur réalité et à leurs besoins respectifs;

ATTENDU qu'à cet effet, la Ville de Bromont juge opportun d'actualiser sa PFM en y incluant la démarche MADA et des SHV;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique familiale municipale et Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QUE le comité est composé d'élus, de membres du personnel municipal, de représentants des groupes communautaires, sportifs, culturels, agroalimentaires, socioéconomiques, de la Commission scolaire, du réseau de la santé, des représentants en lien avec la famille, des jeunes et des aînés;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder à la nomination de partenaires représentants le milieu;

ATTENDU QUE la Ville doit également, dans le cadre du processus de réalisation de la PFM, MADA et SHV, procéder à l'adoption du mandat du comité;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
 APPUYÉ PAR DIANE PERRON
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la Ville de Bromont procède à la nomination des membres du comité de la PFM, MADA et SHV suivants sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales (RQF) et de la direction du SLSCVC;

Élus :	<ul style="list-style-type: none"> • Marie-Ève Lagacé, responsable des dossiers en lien avec la famille et les aînés
Équipe du SLSCVC :	<ul style="list-style-type: none"> • Isabelle Valois, directrice du SLSCVC • Caroline Couture, coordonnatrice Loisirs et vie communautaire • Lyne Beaudry, agente de développement sports et loisirs • Christine Rossignol, agente de développement culture et vie communautaire
Organisme Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Monique Milette, coordonnatrice du Centre de dépannage Marguerite Dubois
Commission scolaire :	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Véronique Barbeau, directrice de l'école primaire de la Chantignole • Monsieur François Riendeau, directeur de l'école primaire St-Vincent-Ferrier
CIUSSS :	<ul style="list-style-type: none"> • Madame Anne-Marie Cadieux, agente de planification et de la programmation sociosanitaire - Saines habitudes de vie • Madame Catherine Lusson, organisatrice communautaire jeunes et aînés
Organismes sportifs :	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Martin Lefebvre du Club de soccer de Bromont • Monsieur Richard Sylvestre, président du Club de <i>pickleball</i> de Bromont
Organismes culturels :	<ul style="list-style-type: none"> • Monsieur Michel Bilodeau de la fête du Chocolat

	de Bromont • Monsieur Chan Leboeuf, directeur de l'école de danse équilibre
Comité de la famille :	• Madame Valérie Marin, présidente
Organismes aînés :	• Monsieur Roger St-Jean, de la FADOQ de Bromont • Monsieur Raymond Bélanger de la FADOQ d'Adamsville
OMH :	• Monsieur Jean-Marc Savoie, président de l'OMH de Bromont
Milieu agricole :	• Madame Tania Szymanski de la MRC Brome-Missisquoi
Volet jeunesse et saines habitudes de vie :	• Madame Catherine Lizotte, Coordonnatrice Jeunes en Mouvement Brome Missisquoi
Environnement et Développement durable	• Monsieur Jean-François Vachon, directeur du SUPDD de la Ville de Bromont
Sécurité publique :	• Madame Caroline Langlois, Service de police de la Ville de Bromont
Communications :	• Madame Catherine Page, responsable du Bureau des communications et de la ville intelligente de la Ville de Bromont
Chargée de projet :	• Madame Suzanne Lemieux

Que la Ville de Bromont procède au mandat du comité qui consiste à :

- D'assurer l'actualisation de la PFM et l'élaboration de la démarche de MADA en incluant l'axe des SHV en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population et en recommandant des projets porteurs de la préoccupation « famille » et des « aînés »;
- De proposer un projet de politique, un plan d'action et les budgets nécessaires au conseil municipal;
- D'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité, en priorisant les éléments du plan d'action et en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique familiale;
- D'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la PFM;
- D'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la PFM;
- Grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- D'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir famille »;

De sensibiliser les décideurs à l'importance des familles dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

ADOPTÉE

2016-05-276

DEMANDE DE SOUTIEN POUR LA FÊTE DE L'AMOUR 2016

ATTENDU que la Paroisse Saint-François-Xavier tient depuis 1997 la Fête de l'amour soulignant les anniversaires de mariage des couples de la paroisse;

ATTENDU que la paroisse a également besoin du soutien d'un effectif supplémentaire du service de police pour assurer la sécurité au niveau de la circulation, et d'un effectif de la relève de jour, ainsi que du soutien d'un effectif des travaux publics pour le nettoyage de la chaussée et le prêt de matériel, et que les services concernés sont favorables à apporter leur soutien à cette fête;

ATTENDU que le comité organisateur a besoin d'une autorisation à utiliser la voie publique soit la rue Shefford de la rue des Carrières jusqu'à l'église Saint-François-Xavier sur la rue Shefford, le dimanche 12 juin 2016 de 9h30 à 10h30;

ATTENDU que le comité organisateur doit obtenir les autorisations nécessaires en vertu des 2 dispositions (2.02 et 2.25) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'utilisation des voies publiques à la paroisse Saint-François-Xavier pour la tenue du défilé de voitures tirées par des chevaux lors de la Fête de l'amour, le dimanche 12 juin 2016 de 9h30 à 10h30, sur la rue Shefford, entre la rue des Carrières et l'église Saint-François-Xavier.

D'autoriser le soutien d'un effectif supplémentaire du service de police et d'un effectif des travaux publics pour assurer la circulation, le nettoyage de la chaussée et le prêt de matériel.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communication de la Ville de Bromont.

D'autoriser les demandes de dérogations nécessaires en vertu des deux dispositions (2.02 et 2.25) relatives au règlement concernant les nuisances pour la tenue de l'événement.

D'émettre sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉE

2016-05-277

**ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE
DANS LES INSTALLATIONS SPORTIVES DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire d'installations sportives dont des surfaces peuvent présenter de l'intérêt pour de l'affichage publicitaire;

ATTENDU QUE la Ville souhaite encadrer l'affichage publicitaire dans ses installations sportives tant au niveau des contenus, des supports, des tarifs que des lieux d'affichage;

ATTENDU QUE la Ville souhaite retirer des revenus de l'affichage publicitaire et les partager équitablement avec ses organismes partenaires et affiliés accrédités.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la Politique d'affichage publicitaire pour les installations sportives de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2016-05-278

**RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE DEUX (2) MEMBRES
DU COMITÉ DE CIRCULATION**

ATTENDU QUE le mandat d'un membre du comité de circulation est d'une période de vingt-quatre (24) mois et que tout renouvellement doit être approuvé par résolution du conseil;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du règlement numéro 972-2010, tel qu'amendé, sur le comité de circulation, la désignation des représentants du comité des Gens d'affaires de Bromont (GAB) et du comité de surveillance de quartier doit être préalablement effectuée par leur organisation respective;

ATTENDU QUE monsieur Denis Rivest a été désigné à titre de représentant au comité de circulation par le comité de surveillance de quartier;

ATTENDU QUE monsieur Dominique Lavin a été désigné à titre de représentant au comité de circulation par le GAB;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **SYLVIE ADAM**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler le mandat de messieurs Denis Rivest et Dominique Lavin au sein du comité de circulation respectivement au siège de « représentant du comité de surveillance de Quartier » et au siège de « représentant du comité du GAB » pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-05-279

**RENOUVELLEMENT ANNUEL DE L'ADHÉSION
AU RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPAL**

ATTENDU QUE Québec Municipal a fait parvenir à la Ville une facture pour le renouvellement de son adhésion au Réseau d'information Municipal (RiM) pour la période du 1^{er} juin 2016 au 1^{er} juin 2017;

ATTENDU QUE Québec Municipal offre un service de bulletins d'information journaliers sur le domaine municipal ainsi qu'un site Internet d'informations municipales, lesquelles sont accessibles aux membres du Conseil et aux employés de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont au Réseau d'information Municipal pour la période du 1^{er} juin 2015 au 1^{er} juin 2016, au montant de

661,11 \$ incluant toutes taxes, conformément à la facture datée du 11 avril 2016;

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION
DU MOIS D'AVRIL 2016**

2016-05-280

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 12 AVRIL 2016**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2016;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 avril 2016.

ADOPTÉE

2016-05-281

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE
L'AGRANDISSEMENT D'UNE TERRASSE COMMERCIALE
SITUÉE AU 840, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement d'une terrasse commerciale située au 840, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : implantation des agrandissements projetés (1 et 2), plan d'agrandissement du balcon (par M. Fleury architecte, 22-03-2016), photo du bâtiment existant et courriel de M. Fleury, architecte, daté du 07-04-2016 apportant des précisions concernant les garde-corps;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement d'une terrasse commerciale située au 840, rue Shefford.

ADOPTÉE

2016-05-282

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE AU 306, CHEMIN HUNTINGTON**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale au 306, chemin Huntington a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 8 : Construction en bordure d'une route champêtre ou panoramique;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre de présentation (par M.J. Lafrance, t.p., 24 mars 2016), localisation du terrain, certificat de piquetage et plan projet d'implantation (Migué Fournier, a.-g., 23 mars 2016), plans et élévations (par M.J. Lafrance, t.p., mars 2016), esquisse couleur, support photo (par M.J. Lafrance, t.p., 22 mars 2016), aménagement paysager (par M.J. Lafrance, t.p., 7 avril 2016);

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale au 306, chemin Huntington conditionnellement à ce qu'un dépôt de garantie de 500\$ soit remis pour s'assurer que les limites du déboisement soient respectées et que les travaux d'aménagement paysager soient complétés et conformes au plan déposé à l'échéance du permis.

ADOPTÉE

2016-05-283

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UN BÂTIMENT
ACCESSOIRE AU 832, CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment accessoire au 832, chemin de Gaspé a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 8 : Construction en bordure d'une route champêtre ou panoramique;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre de présentation (par les propriétaires, 27 mars 2016), objectifs et critères remplis par les propriétaires, plans et implantation, esquisse

couleur, implantation en photos, aménagement du terrain;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un bâtiment accessoire au 832, chemin de Gaspé.

ADOPTÉE

2016-05-284

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE ENSEIGNE
DÉTACHÉE AU 647, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée au 647, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : description de l'enseigne (par Lettramatic, 22 janvier 2016), photo du poteau existant, spécifications du poteau de l'enseigne, implantation;

ATTENDU QUE la demande répond aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée au 647, rue Shefford, si et seulement si le requérant n'installe que l'enseigne permanente et non l'enseigne temporaire.

ADOPTÉE

2016-05-285

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'AGRANDISSEMENT
ET RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 641,
RUE SHEFFORD**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement et rénovation d'un bâtiment commercial situé au 641, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la

demande : plans et élévations (par B. Desruisseaux t.p., février 2016), couleurs proposées, détails sur les revêtements et couleurs;

ATTENDU QU'un avis patrimonial préparé par la firme Patri-Arch confirme que l'agrandissement respecte le caractère patrimonial du bâtiment et la coloration apparaît judicieuse, car elle permettra, comme actuellement, de souligner les détails sur les façades en découpant des composantes décoratives comme les corniches, les chambranles autour des ouvertures, les planches cornières aux angles des volumes et les boiseries au niveau du balcon;

ATTENDU QUE dans ce même avis patrimonial, Patri-Arch n'est pas favorable à la galerie avant proposée de 12 pieds de profondeur fermée sur les côtés. Ces nouvelles proportions nuiront à l'aspect général du bâtiment et il est suggéré de conserver les dimensions actuelles de 9 pieds;

ATTENDU QUE le comité n'est pas favorable à la galerie partiellement fermée telle que proposée et la véranda fermée telle que proposée dans l'avis patrimonial;

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux objectifs et critères applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'agrandissement et la rénovation du bâtiment commercial situé au 641, rue Shefford, mais de refuser la partie du projet visant à modifier la galerie avant.

ADOPTÉE

2016-05-286

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À
L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE ENSEIGNE
DÉTACHÉE AU 26, BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE qu'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée au 26, boulevard de Bromont a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, section 3 : projet commercial, industriel ou communautaire et la sous-section 10 : dispositions relatives aux zones dispositions relatives aux zones C01-101, C01-102, C01-103, C01-104, C01-106, C01-113 et R04 -476;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : élévation de l'enseigne (atelier A. Bellavance, 12 février 2016), implantation de l'enseigne (sur plan d'A. Scott, a.-g., 24 mars 2016);

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne détachée au 26, boulevard de Bromont conditionnellement à ce :

- Que les panneaux secondaires au bas de l'enseigne aient les mêmes couleurs et matériaux, tel que suggéré par le requérant (UHD blanc avec lettres noires en relief) ;
- Que chaque panneau secondaire au bas de l'enseigne soit détachable et indépendant, ce qui créera un minimum d'espace entre chaque panneau;
- Que chaque panneau secondaire soit installé seulement lorsque l'occupant du local détiendra un certificat d'occupation émis par la Ville. Ceci permettra ainsi au requérant d'évaluer la dimension des panneaux individuels et de présenter une modification de PIIA au besoin;
- Qu'il y ait au maximum un seul panneau au bas de l'enseigne indiquant « local à louer ».

ADOPTÉE

2016-05-287

**MODIFICATION D'UNE DEMANDE RELATIVE À
L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE
AU 475, CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE qu'une modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale au 475, chemin de Gaspé a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 13 - PIIA - Objectifs et critères relatifs à des projets sur des terrains en pente, sur le flanc ou au sommet d'une montagne et section 8 : Construction en bordure d'une route champêtre ou panoramique;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre explicative de la modification (par les requérants), plans et élévations (par Pro-Fab, dernière révision 24 mars 2016), couleurs et matériaux, courriel de précision sur la couleur du bardeau de cèdre (par le propriétaire, 31 mars 2016);

ATTENDU QUE la demande initiale avait été approuvée sous conditions par le CCU en juillet 2015 (2015-07-06) et par le Conseil (2015-08-424);

ATTENDU QUE le nouveau projet n'a pas les caractéristiques qui avaient justifié l'approbation initiale du projet sur ce terrain en forte pente et que le conseil considère que la nouvelle proposition doit être revue pour augmenter les jeux de retrait, les saillies, les ouvertures, le nombre de portes de garage et la composition de la façade principale qui sera visible à partir du chemin de Gaspé et du chemin du Lac Gale;

ATTENDU QU'un plan plus précis sur les niveaux actuels et projetés du terrain autour de la résidence projetée devrait être exigé pour s'assurer que le concepteur guidera l'entrepreneur lors de la réalisation du projet sur ce terrain en très forte pente;

ATTENDU QUE la demande ne répond pas aux objectifs et critères applicables.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la modification d'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale au 475, chemin de Gaspé.

ADOPTÉE

2016-05-288

**DEMANDE DE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
VISANT LA RÉALISATION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL
INTÉGRÉ DE 10 UNITÉS DE LOGEMENT AU 124, RUE DES DEUX-
MONTAGNES**

ATTENDU QU'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) visant la réalisation d'un projet résidentiel intégré de 10 unités de logement au 124, rue des Deux-Montagnes a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, d'occupation ou de modification d'un immeuble;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : lettre argumentative du projet, lettre de présentation (par G. St-Pierre, 17 mars 2016), perspectives couleur, coupe transversale, implantation, superficies et zonage (par LP architecture + design inc., 18 mars 2016);

ATTENDU QUE le Conseil considère que ce projet comprend plusieurs éléments très intéressants au niveau du concept et du stationnement souterrain;

ATTENDU TOUTEFOIS QUE le projet est proposé sur un site d'une superficie de 2 667 mètres carrés ceinturé de résidences unifamiliales;

ATTENDU QUE l'implantation de 10 résidences sur ce lot représente une densité d'environ 37 logements par hectares;

ATTENDU QUE le Conseil est conscient que le secteur contient des projets résidentiels intégrés autorisés à une autre époque dans un autre contexte;

ATTENDU QUE malgré l'originalité du projet, le requérant propose un projet qui ne respecte pas la réglementation en vigueur et le Conseil remet en question la « particularité » de ce site par rapport aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE l'approbation d'un projet de ce type via le mécanisme de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) pourrait causer un précédent pour le futur qui serait difficile à évaluer pour la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la demande de projet particulier de construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI) de 10 unités de logement au 124, rue des Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

2016-05-289

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT
L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT SITUÉ À 10 M DE LA
LIGNE DE LOT AVANT AU LIEU DE 15 M MINIMUM TEL QUE
STIPULÉ À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE L'ANNEXE C
DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003 AU 26,
BOULEVARD DE BROMONT, LOT 2 593 784, ZONE C01-104,
DISTRICT MONT-BROME**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'un bâtiment situé à 10 m de la ligne de lot avant au lieu de 15 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003, 26, boulevard de Bromont, lot 2 593 784, zone C01-104, district Mont-Brome a été déposée;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 859-2005 sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU la parution d'un avis public concernant cette demande dans l'édition du journal Le Guide du 13 avril 2016;

ATTENDU QU'aucune personne ne s'est adressée au conseil municipal relativement à cette demande ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande de dérogation mineure visant l'agrandissement d'un bâtiment situé à 10 m de la ligne de lot avant au lieu de 15 m minimum tel que stipulé à la grille des spécifications de l'annexe C du règlement de zonage numéro 876-2003 au 26, boulevard de Bromont, lot 2 593 784, zone C01-104, district Mont-Brome.

ADOPTÉE

2016-05-290

NOMINATION DE LA NOUVELLE RUE « GEORGE-ADAMS »

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé le projet Parcours Nature qui vise l'ouverture de nouvelles rues;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer cette nouvelle rue et faire valider le nom de la rue choisie à la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan des nouvelles rues avec le nom de la nouvelle rue George-Adams;

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE ADAM
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer la nouvelle rue du projet immobilier Parcours Nature, « rue George-Adams », le tout tel que montré au plan soumis par le Service de l'urbanisme, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre une copie de la présente résolution et du plan joint annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

ADOPTÉ

2016-05-291

NOMINATION DE LA NOUVELLE RUE « NATURA »

ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé le projet Natura qui vise l'ouverture de nouvelles rues;

ATTENDU QUE Ville de Bromont doit nommer cette nouvelle rue et faire valider le nom de la rue choisie à la Commission de toponymie du Québec ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du plan des nouvelles rues avec le nom « Natura » pour l'une des rues encore sans nom;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer la nouvelle rue du projet immobilier Natura, « rue Natura », le tout tel que montré au plan soumis par le Service de l'urbanisme, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De transmettre une copie de la présente résolution et du plan joint annexe à la Commission de la toponymie du Québec pour obtenir son approbation.

ADOPTÉE

2016-05-292

**SIGNATURE D'UNE ENTENTE-CADRE POUR LA RÉALISATION
D'UN PROJET RÉSIDENTIEL INTÉGRÉ DANS LA ZONE H04-483
AVEC FAUBOURG 1792 INC.**

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation d'un projet résidentiel intégré dans la zone H04-483 situé au bout de du chemin de Missisquoi;

ATTENDU QUE le développement du projet se fera en « projet résidentiel intégré » et que la Ville doit s'assurer que les engagements du promoteur soient respectés via la signature d'une entente-cadre;

ATTENDU QU'à cette fin une entente-cadre a été rédigée et satisfait aux deux parties;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse et le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'entente-cadre pour la réalisation d'un projet résidentiel intégré dans la zone H04-483 avec Faubourg 1792 inc.

ADOPTÉE

2016-05-293

**ACCEPTATION DE SOLUTIONS DE RECHANGE POUR LES
BÂTIMENTS « ÉQUINOXES » DANS LE PROJET BLANC
SUR VERT SUR LA RUE DE BAGOT**

ATTENDU QUE qu'une demande de solutions de rechange a été déposée à la Ville de Bromont le 11 avril 2016 pour les 9 bâtiments « Équinoxes » portant les numéros civiques 180-190, 245-255, 335-345, 480-490, 510-520, 515-525, 540-550, 565-575, 580-590, rue de Bagot ;

ATTENDU QUE l'article 5.2 du règlement de construction numéro 860-2002 permet au Conseil d'accepter, par résolution, des solutions de rechange permettant d'atteindre un niveau minimal de performance;

ATTENDU QUE cette demande a été préparée par Monsieur André Bourassa, architecte ;

ATTENDU QUE cette demande vise à régulariser des non-conformités au règlement de construction de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE les solutions de rechange proposées atteignent les objectifs de sécurité, de santé, d'accessibilité, de protection et sont acceptables;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les solutions de rechange proposées dans le rapport daté du 11 avril 2016 préparé par Monsieur André Bourassa, architecte, pour les 9 bâtiments « Équinoxes » portant les numéros civiques 180-190, 245-255, 335-345, 480-490, 510-520, 515-525, 540-550, 565-575, 580-590, rue de Bagot.

ADOPTÉE

2016-05-294

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX
ET D'ESPACES NATURELS, LOTS 5 316 475 ET 5 316 476, CHEMIN
DE MISSISQUOI**

Attendu qu'une demande de permis de lotissement a été reçue afin de créer quatre (4) lots pour des résidences unifamiliales sur les lots 5 316 475 et 5 316 476, chemin de Missisquoi;

Attendu que cette opération cadastrale est assujettie à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu de l'article 16 du règlement de permis de lotissement numéro 877-2003;

Attendu que le requérant propose de céder 54 165 mètres carrés, soit un excédent de plus de 50 000 mètres carrés;

Attendu que cette superficie s'ajoute au mont Horizon dont la Ville est déjà propriétaire et permettra de créer une boucle à partir de la rue Missisquoi puisque le requérant s'engage à céder une servitude à la Ville sur le chemin d'accès privé qui sera créé pour desservir 3 des nouvelles résidences ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accepter la proposition de contribution pour fins de parc de 54 165 mètres carrés pour l'opération cadastrale sur les lots 5 316 475 et 5 316 476, chemin de Missisquoi.

Que la cession soit complétée et la servitude enregistrée avant l'émission de tout permis de construction sur les lots visés par la demande.

ADOPTÉE

2016-05-295

**DEMANDE DE MODIFICATION AU PIIA ET À LA CONTRIBUTION
POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES
NATURELS POUR LA RUE ENRIGHT**

ATTENDU QU'UNE modification de PIIA pour la contribution pour fins de parc pour le projet de la rue Enright a été proposée;

ATTENDU QUE cette proposition permet l'agrandissement de la zone parc sur le flanc sur du mont Bernard au bout de la rue Enright, ainsi que l'aménagement d'un sentier 4 saisons au lieu du sentier 3-saisons relocalisable initialement négocié entre les parties;

ATTENDU QUE le terrain proposé est en forte pente et que les parties ont convenu que le requérant aménage lui-même le sentier, et ce, à ses frais;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accepter la proposition de modification de PIIA pour la contribution pour fins de parc pour le projet de la rue Enright.

Que le nouveau lot soit créé et cédé à la Ville dans les 90 jours suivant cette résolution, le tout aux frais du promoteur.

Que le sentier soit aménagé avant le 1^{er} septembre 2016 et ce, aux frais du requérant.

ADOPTÉE

2016-05-296

**AUTORISATION DE LA TENUE DU FESTIVAL COUNTRY DE
BROMONT - ÉDITION 2016**

Attendu que la mise en valeur d'événements et d'activités de soirée fait partie des axes de développement touristique prévus dans le Plan de développement touristique de la ville;

Attendu que l'événement connaît une croissance qui permet d'anticiper des retombées économiques;

Attendu que la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

Attendu que la Ville veut supporter les initiatives de ces partenaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la 5^e édition du Festival Country de Bromont du 8 au 12 juin 2016, conditionnellement à ce que toutes les activités se déroulent sur le site du stationnement P1 de Bromont, Montagne d'expériences ;

D'autoriser une dérogation au Règlement des nuisances (#923-2011) concernant le point 5.03 : bruit (haut-parleurs, instrument producteur de son);

D'autoriser un soutien des Travaux publics tel que l'accès et l'utilisation d'une borne-fontaine et l'ouverture des arrêts temporaires situés sur le boulevard Bromont lors de l'événement;

D'autoriser la tenue d'un feu d'artifice le samedi 11 juin, sous condition de l'obtention d'un permis et être préalablement autorisées (logistique et sécurité) par les différents services concernés et le conseil;

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville;

D'autoriser l'affichage sur les structures déjà installées en permanence sur le boulevard de Bromont du 15 mai au 12 juin, selon les disponibilités;

D'autoriser sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

Un débat s'engage.

Madame la conseillère **DIANE PERRON** propose un amendement à la proposition principale, tel qu'il suit:

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU**

D'ajouter à la proposition principale que le promoteur de l'évènement soit rencontré de manière à prévoir des mesures d'apaisement de la circulation automobile dans le secteur où doit se tenir l'évènement afin de diminuer les inconvénients qui pourraient être subis par les résidants.

LA PROPOSITION AMENDÉE EST MISE AUX VOIX.

Votent en faveur : Mesdames **DIANE PERRON** et **MARIE-ÈVE LAGACÉ** et monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Votent contre : Madame **SYLVIE ADAM** et Messieurs **PIERRE DISTILIO** et **RÉAL BRUNELLE**.

Conformément à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*, lorsque les voix sont également partagées, la décision est réputée rendue dans la négative.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST À SON TOUR MISE AUX VOIX.

Votent en faveur : Mesdames **MARIE-ÈVE LAGACÉ**, **DIANE PERRON** et **SYLVIE ADAM** et Messieurs **LOUIS VILLENEUVE**, **PIERRE DISTILIO** et **RÉAL BRUNELLE**.

Votent contre : Nil

ADOPTÉE

2016-05-297

**AUTORISATION POUR FINS DE TOURNAGE POUR BIGFOOT
EMPREINTE VISUELLE**

Attendu que la Ville a reçu une demande de la part de BigFoot Empreinte Visuelle pour l'obtention de certaines autorisations afférentes au tournage d'une publicité sur le territoire de Bromont;

Attendu que BigFoot Empreinte Visuelle a fourni les preuves d'assurances requises dans le cadre de la tenue de ses activités;

Attendu que le conseil municipal doit autoriser par résolution en vertu du règlement 1014-2014 relatif à l'occupation du domaine public puisque selon

l'article 2.1.1 « toute occupation du domaine public est interdite, sauf si une tolérance, un permis ou une autorisation est accordée en vertu du présent règlement », toute demande dérogeant à la réglementation municipale en vigueur;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser en vertu du règlement 1014-2014 relatif à l'occupation du domaine public puisque selon l'article 2.1.1 « toute occupation du domaine public est interdite, sauf si une tolérance, un permis ou une autorisation est accordée en vertu du présent règlement », toute demande dérogeant à la réglementation municipale en vigueur;

D'autoriser une fermeture de rue partielle pour la durée du tournage prévue à la mi-mai de 10h à 14h (date à confirmer);

D'accorder le prêt de matériel de signalisation temporaire pour la durée de la fermeture de rue partielle;

D'accorder sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de ce tournage.

ADOPTÉE

2016-05-298

**AUTORISATION ET CONTRIBUTION À L'ÉVÈNEMENT
CYCLISTE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU 2016**

Attendu que le Tour CIBC Charles-Bruneau n'est pas un événement à caractère touristique;

Attendu que le plan de développement touristique met de l'avant que Bromont se positionne davantage comme destination vélo;

Attendu que la Ville de Bromont identifie le vélo comme un enjeu touristique;

Attendu que la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

Attendu que la Ville de Bromont supporte la Fondation Charles-Bruneau;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser aux cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau leur passage sur le territoire de Bromont selon le plan des parcours soumis avec véhicule d'ouverture et de fermeture des pelotons sans escorte du service de police.

D'autoriser une dérogation au Règlement des nuisances pour tenir un rassemblement, le bruit (haut-parleurs, instrument producteur de son).

D'autoriser la tenue de la cérémonie d'arrivée sur le terrain du Centre Culturel St-John ou dans le Centre Culturel St-John en cas de pluie pour le rassemblement des cyclistes.

D'autoriser le soutien du service des travaux publics pour le prêt de matériel.

D'autoriser un appui à la promotion dans les divers outils de la ville afin de promouvoir auprès de la population la venue des cyclistes du Tour CIBC Charles-Bruneau à Bromont.

ADOPTÉE

2016-05-299

**DEMANDE DE SOUTIEN AU SALON ROCHE
PAPIER CISEAUX 2016**

Attendu que la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréo-touristiques se déroulant sur son territoire;

Attendu que la Ville encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

Attendu que le plan de développement touristique de la ville propose de faire en sorte que le cœur villageois devienne le cœur touristique de la destination;

Attendu que la 6^e édition du Salon Roche Papier Ciseaux aura lieu dans une période déterminée de basse saison favorisant ainsi un achalandage et des retombées durant une période moins achalandée;

Attendu que les activités reliées à l'événement auront lieu sur la rue Shefford et dans le Vieux-Village;

Attendu qu'à défaut de subventions, la viabilité de l'événement pourrait être remise en cause;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une contribution financière de 1 600 \$ au Salon Roche Papier Ciseaux 2016;

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser gratuitement le prêt du Centre culturel St-John pour la tenue de la 6^e édition du Salon Roche Papier Ciseaux, métiers d'arts contemporains du mardi 6 décembre 2016 au lundi 12 décembre 2016 pour une valeur estimée à 10 428 \$;

D'autoriser l'installation de visuels extérieurs sur le terrain du Centre culturel St-John dès la fin novembre jusqu'au 12 décembre 2016;

D'autoriser l'affichage sur les structures déjà installées en permanence sur le boulevard dès la fin novembre jusqu'au 12 décembre 2016;

D'autoriser le prêt d'un camion le ou vers le 6 décembre en soutien logistique au montage lors de l'événement;

D'autoriser l'installation d'un kiosque d'artisan sur le terrain du Centre culturel St-John lors de la durée de l'événement;

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville;

D'autoriser sans frais tous les permis municipaux nécessaires à la réalisation de cet événement.

ADOPTÉ

2016-05-300

**CONTRIBUTION ET SOUTIEN AU TOUR DU LAC BROME
MERELL 2016**

Attendu que la Ville de Bromont s'est dotée d'un outil de type « politique » visant à mieux soutenir les événements récréotouristiques se déroulant sur son territoire;

Attendu que la Ville encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

Attendu que la Ville veut assurer un cadre sécuritaire pour la tenue de ces événements;

Attendu qu'un départ sur le territoire de Bromont aura lieu le 18 juin 2016, de plusieurs centaines de coureurs suivra un circuit panoramique de 22,2 km jusqu'au Lac Brome;

Attendu que le budget 2016 octroyé aux événements alloue un montant budgété de **1 500 \$** au Tour du Lac Brome Merrell;

Attendu que la Politique de soutien aux événements permet d'octroyer jusqu'à 5 % du budget total de l'événement en services offerts par la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

D'autoriser la tenue du Tour du Lac Brome Merrell sur le territoire de la Ville et remettre une contribution financière à l'organisme de 1 500 \$ tel que demandé et prévu lors de la préparation budgétaire.

D'autoriser le soutien d'un agent du Service de Police de Bromont afin d'assurer la sécurité des coureurs à la sortie du stationnement P5 de Bromont, montagne d'expériences ainsi qu'à l'intersection des chemins Miltimore et Sanborn (une valeur de 360\$).

D'autoriser au Tour du Lac Brome Merrell un appui à la promotion dans les divers outils de communications de la Ville.

ADOPTÉE

2016-05-301

MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ANALYSE DU MARCHÉ IMMOBILIER RÉSIDENTIEL

Attendu que la Ville compte adopter à l'automne 2016 un Plan d'urbanisme révisé;

Attendu que le but cet exercice sert principalement à dégager une vision du développement et de l'aménagement du territoire dans des secteurs ou zones prioritaires de développement, à l'intérieur d'un périmètre urbain nouvellement délimité;

Attendu que la vision stratégique des prochaines 15 années se retrouvera dans ce nouveau Plan;

Attendu que dans la foulée des consultations citoyennes et des échanges entre élus qui ont conduit à une version avancée du projet du Plan, il serait opportun de compléter notre analyse par une étude de marché avec le même horizon;

Attendu que cet ajout documentaire aurait pour objectif d'analyser la dynamique du marché immobilier résidentiel sur le territoire Bromontois; d'en assurer le juste potentiel et de fournir éventuellement des recommandations quant aux orientations et stratégies à intégrer au Plan;

Attendu qu'une offre de service a été reçue du cabinet Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour la somme de 21 700\$ (plus taxes incluant les débours);

Attendu que cette offre répond aux attentes de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater Raymond, Chabot, Grant, Thornton pour la réalisation d'une analyse du marché immobilier résidentiel en lien avec le projet de refonte du Plan d'urbanisme de Bromont 2015-2030, au coût de 21 700\$ plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier le montant de **21 700 \$** plus les taxes applicables à l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2016-05-302

MODIFICATION DE LA POLITIQUE SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL RÉGISSANT LES EMPLOYÉS CADRES RÉGULIERS DE LA VILLE (2016-2020)

ATTENDU QUE la nouvelle Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville a été adoptée le 4 avril 2016;

ATTENDU QUE certains postes doivent être ajoutés ainsi que certaines dates corrigées à la liste d'ancienneté en Annexe A de ladite politique;

ATTENDU QU'il fallait également définir comment considérer la date de début d'un employé cadre;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter la Politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont telle que modifiée et soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DE SURNUMÉRAIRES,
OCCASIONNELS ET ÉTUDIANTS**

2016-05-303

**CONFIRMATION DE MONSIEUR MAXIME ROY AU POSTE DE
CAPITAINE PRÉVENTIONNISTE**

ATTENDU QUE monsieur Maxime Roy a été nommé capitaine préventionniste en date du 3 novembre 2015;

ATTENDU QUE monsieur Maxime Roy avait une période d'essai qui se terminait en date du 3 mai 2016 et que le directeur du service sécurité incendie, monsieur Hugo Brière, a complété le formulaire d'évaluation après la période d'essai, à l'entière satisfaction de la Ville, et recommande sa permanence;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer monsieur Maxime Roy au poste de capitaine préventionniste à partir du 3 mai 2016 pour la durée de son contrat, soit jusqu'au 2 novembre 2018, et que monsieur Roy soit assujéti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2016-05-304

**CONFIRMATION DE MONSIEUR NORMAND GAUDREAU AU
POSTE DE CAPITAINE PRÉVENTIONNISTE**

ATTENDU QUE monsieur Normand Gaudreau a été nommé capitaine préventionniste en date du 16 novembre 2015;

ATTENDU QUE monsieur Normand Gaudreau avait une période d'essai qui se terminait en date du 3 mai 2016 et que le directeur du service sécurité incendie, monsieur Hugo Brière, a complété le formulaire d'évaluation après la période d'essai, à l'entière satisfaction de la Ville, et recommande sa permanence;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer monsieur Normand Gaudreau au poste de capitaine préventionniste à partir du 16 mai 2016 pour la durée de son contrat, soit

jusqu'au 15 novembre 2018, et que monsieur Gaudreau soit assujetti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2016-05-305

**NOMINATION DE MONSIEUR MARC ZAILA AU POSTE
DE DIRECTEUR ADJOINT EN RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU l'ouverture du poste de directeur adjoint en ressources humaines et son affichage à l'externe;

ATTENDU QUE 75 candidatures ont été reçues et que le comité, composé de monsieur Jean Langevin, directeur général, et de monsieur Richard Joyal, directeur du service des finances et de l'administration, ont passé 5 candidats et candidates en entrevue et ont fait un choix;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Zaila soit nommé au poste de directeur adjoint en ressources humaines et ce, à compter du 3 mai 2016, pour un contrat d'une durée de cinq (5) ans et qu'il soit assujetti à une période d'essai de six (6) mois.

QUE ce poste cadre soit assujetti à la politique sur les conditions de travail régissant les employés cadres réguliers de la Ville de Bromont.

D'adopter la description de tâches, telle que déposée.

D'approuver le contrat de travail de monsieur Marc Zaila, tel que soumis au soutien des présentes et d'autoriser la mairesse et la directrice des ressources humaines à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2016-05-306

**NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE L'EMPLOYEUR
AU SEIN DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE
DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE
LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE le règlement du régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Bromont doit prévoir au sein du comité de retraite deux (2) membres représentant l'employeur;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE monsieur Richard Joyal, directeur du service des finances et de l'administration, reste membre du comité de retraite;

QUE monsieur Marc Zaila soit nommé, comme deuxième membre, pour représenter l'employeur au sein du comité de retraite.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

2016-05-307

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS RELATIVE AUX TRAVAUX DE BALAYAGE DES CHAUSSÉE, À L'ENLÈVEMENT DES DÉTRITUS ET AU NETTOYAGE DES PUISARDS ET REGARDS POUR LES ROUTES 139, 241, BOULEVARDS DE BROMONT ET PIERRE-LAPORTE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, le 23 mars dernier, un projet de contrat d'entretien du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports pour que la Ville de Bromont effectue des travaux de balayage des chaussées et l'enlèvement des débris et le nettoyage des puisards et regards pour les routes 139, 241, boulevard Pierre-Laporte et boulevard de Bromont;

ATTENDU QUE lesdits sur les infrastructures appartenant audit ministère s'avèrent financièrement équivalents et comportent des avantages d'exécution pour la Ville ;

ATTENDU QUE cette entente est d'une durée d'un (1) an incluant une clause de renouvellement pour deux (2) années subséquentes si applicables ;

ATTENDU QUE le ministère verse un montant de 2 273,93\$ à la Ville pour l'exécution dudit contrat d'entretien;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit contrat d'entretien numéro 8608-16-DDDD ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la greffière à signer le contrat d'entretien numéro 8608-16-DDDD avec le Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports afin que la Ville effectue les travaux de balayage des chaussées et l'enlèvement des débris et le nettoyage des puisards et regards pour les routes 139, 241, boulevard Pierre-Laporte et boulevard de Bromont pour l'année 2016, et ce pour une somme de **2 273,93\$** à être versée à la Ville, ledit contrat d'entretien est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

2016-05-308

MOTION DE RECONNAISSANCE À LA DIRECTRICE DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

ATTENDU QUE dans le cadre de son cheminement de carrière, Me Joanne Skelling, greffière et directrice du service du greffe et des affaires juridiques de la

Ville de Bromont, a accepté de relever de nouveaux défis à titre de chef du service du greffe et des archives à la Ville de Brossard;

ATTENDU QUE Mme Skelling quittera ses fonctions à la Ville de Bromont le 6 mai 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal et l'ensemble des employés municipaux souhaitent remercier Mme Skelling pour ses loyaux services, sa précieuse collaboration, son professionnalisme et sa rigueur dans le traitement des dossiers municipaux depuis son arrivée à la Ville en mars 2011;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal et l'ensemble des employés municipaux transmettent leurs vœux de succès à Mme Skelling dans ses nouvelles fonctions;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De remercier Mme Skelling pour ses loyaux services et de lui souhaiter du succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE

2016-05-309

**NOMINATION D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR LE MANDAT
D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit nommer un auditeur externe ;

ATTENDU la proposition de la firme Deloitte pour l'exercice financier 2016;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'offre de services reçue, celle-ci répond aux exigences qualitatives de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter l'offre de services de la firme Deloitte pour le mandat d'audit des états financiers pour l'exercice financier 2016 pour des honoraires de **21 700 \$**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quatorze (14) personnes se prévalent de cette période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

- Motifs du rejet d'une demande de PPCMOI pour un projet résidentiel intégré de 3 résidences au 1088, rue Shefford;
- Provenance des revenus de la SODEB;
- Diffusion vidéo des séances du Conseil

- Suivi des ententes de gestion de 2006 et 2015 entre la Ville et la SACS (dépôt de documents);
- Préoccupations relativement à l'acceptation d'un nouveau P.R.I. sur la rue de Deux-Montagnes;
- Garanties et protections de la Ville dans le bail emphytéotique signé avec la SACS (dépôt d'un document);
- Opposition à la réalisation d'un projet résidentiel intégré dans la zone H04-483 avec Faubourg 1792 inc.;
- Mécontentement quant à la nouvelle ligne Hydro-Québec sur Pierre-Laporte;
- Réception des états financiers vérifiés de la SACS (2015);
- Avenir du COJEM et des Jeux Équestres Mondiaux 2018;
- Demande d'un micro et de plus de chaises aux assemblées du Conseil;
- Commentaire sur un article de journal relatant une affirmation de Luc Fournier que la Ville n'ait pas été facilitante auprès du COJEM;
- Témoignage incitant la population à se mobiliser pour faire des JEM une réussite.

2016-05-310

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
 APPUYÉ PAR SYLVIE ADAM
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 22h40.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 juin 2016

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE ADJOINTE